GROUPE DE TRAVAIL « CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU »
RELEVE DE DECISIONS

Objet de la réunion :

- **Elaboration de la cartographie des cours d'eau du bassin versant – Bassin versant de la Ternoise (finalisation) et bassin versant de la Haute Canche**

Date : le 23 novembre 2015
Rédactrice : Valérie CHERIGIE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau

Le présent compte-rendu a pour objet le rapport des principales remarques formulées par les participants au groupe de travail en complément des présentations disponibles sur le site : www.sagedelacanche.fr, rubrique Commission Milieux Aquatiques

Cartographie des cours d'eau du bassin de la Canche

Groupe de travail CLE Canche – Réunion du 23 novembre 2015

Nom et Prénom	Qualité et e-mail	Signature
ROUSSEL B		
MATHON B		
JC BRUYELLE	CLE Canche / NNE	
WARD Alain	CEN 5962	
DUSANNIER Pierre Marie		
Glacet Jean Marie	CA. 59/62	
MAGNIEZ Serge	Maire de TENEUR Clé	
Delathe Alain	Pêcheur.	
LECLERCQ Marcel	SYMCEA	
ROSAN Philippe	ONEMA Sd 62	
RIGAULT Benoît	FDAAPPMA 62	

Nom et Prénom	Qualité et e-mail	Signature
PRUPOST Lo fr		
Docquillon Sébastien		

Rappel de l'ordre du jour :

- **Présentation des remarques relatives au bassin de la Ternoise et validation de l'identification;**
- **Présentation de l'expertise terrain sur le bassin de la haute Canche.**

En complément des présentations sont reportés ci-dessous les principaux points et remarques formulés par les participants :

1 – Remarques concernant le compte-rendu de la séance précédente :

- Monsieur Pruvost introduit cette nouvelle séance en souhaitant que les choses se déroulent correctement car la réunion du 12 octobre avait laissé un sentiment d'incompréhension du travail réalisé ; mais il semble que ce soit davantage des problèmes de communication ; peut-être que la méthode n'a pas été bien expliquée ; les remarques ont été prises en compte pour la réunion d'aujourd'hui ; les choses seront clairement présentées ;
- Il est affirmé qu'en aucun cas le travail des techniciens a été mis en cause ; néanmoins, il avait été demandé de confronter les expertises de l'ONEMA avec celles du Symcéa ; il avait été proposé également de prendre contact avec les maires des communes qui ont la connaissance du terrain et de son histoire ;
- Il est répondu que les fiches de l'ONEMA transmises par la DDTM ont été intégrées ; la proposition d'une enquête auprès des communes est proposée et acceptée par le groupe de travail avec une précaution particulière pour les remarques qui pourraient être apportées ; il est convenu que les remarques ou demandes d'ajout ou de retrait feront l'objet d'une vérification de terrain par les équipes du Symcéa.

2 – Remarques concernant la méthode (voir la présentation faite en séance) :

- La DDTM précise que le délai peut être un peu adapté et notamment jusque le premier trimestre 2016 ; concernant la remarque relative à la période de relevés actuelle correspondant à une situation d'étiage prononcé, il est réaffirmé que ce travail constitue un premier jet dans un délai contraint ; il est proposé de sortir la première carte la plus aboutie possible dans les délais indiqués ; un arrêté préfectoral sera rédigé au sein duquel un article pourra préciser qu'en fonction de l'évolution des connaissances, de l'évolution de l'hydrographie,…., cette carte pourra être modifiée selon le même procédé ; actuellement, on peut s'appuyer sur un outil important qu'est le nouveau SDAGE Artois Picardie 2016-2020 puisque les SAGE ont 3 ans pour se rendre compatibles avec celui-ci ; considérant que la modification de la carte des cours d'eau ne change pas les objectifs du SAGE ; ainsi, les évolutions constatées pourront être consignées à chaque changement de SDAGE soit tous les 6 ans.

3 – Remarques concernant les observations faites pour l'identification des cours d'eau sur le bassin de la Ternoise (voir la présentation faite en séance) :

- Il est fait remarquer que la période actuellement correspond à une quinquennale sèche ;
- La question est posée si les fossés seront pris en compte dans la gestion globale des eaux ;
- Concernant le substrat dans les zones très en amont (cas du Pronay sur Ramecourt), ces linéaires ont souvent subi des curages ;
- Concernant le souhait d'intervention sur le ruisseau de Le Parcq/Grigny, le propriétaire a déjà été informé de la procédure par l'ONEMA : il doit fournir un porté à connaissance des travaux prévus et notamment une analyse des sédiments si il s'agit d'un curage ; le Symcéa peut intervenir pour accompagner si nécessaire ; ce ruisseau ne fait pas partie du plan de gestion ; le propriétaire doit donc présenter ces éléments (analyse des boues) à la DDTM ;
- Certains cours d'eau ne font pas partie des plans de gestion : soit ceux qui étaient en très bon état, soit ceux qui étaient dans le cas contraire, en très mauvais état avec des travaux très conséquents à réaliser ;
- Il est précisé que les travaux de faucardage doivent faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau ; il s'agit de la seule action d'entretien relevant de la loi sur l'eau ; les autres opérations d'entretien telles que l'élagage, le recépage… ne sont pas soumises à cette règle ; le fait que ce ruisseau ait été curé et modifié, explique que les écoulements sont plus lents et génèrent de la sédimentation et l'arrivée de ces espèces végétales ; Le Symcéa est autorisé sur ce poste car le dossier Loi sur l'Eau a été instruit en même temps que la DIG dans le cadre des plans de gestion ;
- Monsieur Glacet, de la Chambre d'Agriculture indique que pour la carte Ternoise, il souhaite rediscuter avec les exploitants pour la modification apportée sur le linéaire du ruisseau du Quévaussart ; d'autre part, celui-ci demande si tous les linéaires identifiés sont repris dans le cadre des plans de gestion ; le ruisseau de Le Parcq/Grigny n'est pas repris au PGE de la Ternoise ; la demande est donc formulée pour l'intégration de l'ensemble des linéaires dans ces programmes ;
- Concernant le secteur du ruisseau du Quévaussart et sa limite amont, le contexte est lié à la géologie dans le secteur de Fiefs avec des problèmes de « béthouart » ou dolines, forme de dépressions circulaires dont le diamètre et la profondeur varient et dans lesquels les ruisseaux s'infiltrent ; le souhait de vérifier ce point en début d'année 2016 est formulé ;
- Jean-Charles Bruyelle demande de revoir 5 points sur la Ternoise dans le courant Janvier 2016. Il s'agit de parties supprimées mais qu'il ne semble pas inutile de revoir dans des conditions différentes:

- En amont de la ferme du Quévaussart (il y a des dolines en aval de Fiefs mais peut-être pas sur l'autre branche).
- En amont de Teneur
- En amont d'Equirre
- En amont des catherinettes à Saint Michel (ce n'est pas parce que les ponts sont très envasés qu'il n'y a pas d'écoulement certaines périodes de l'année).
- En amont de Roellecourt (il y a suspicion de sources).

- La distinction est soulignée et affirmée entre l'appellation « cours d'eau » et « BCAE » ;
- Concernant l'enquête communale, il sera demandé une réponse très rapide ; en cas de remarques ou de demande de modification, une vérification sera faite sur place pour éviter tout souci à postériori ;
- Jean-Charles Bruyelle propose une réunion de validation globale par le GT avant la tenue de la CLE.

La carte actuelle du bassin de la Ternoise va être présentée dans le cadre de l'enquête auprès des communes. Les résultats seront présentés au groupe de travail.

4. Remarques concernant l'identification des cours d'eau du bassin de la haute Canche (voir la présentation faite en séance)

Le commentaire et les justifications des propositions sont faits en direct sur la carte en faisant apparaître les photos réalisées lors du terrain. Les échanges ont permis d'expliquer les propositions. Certains cours d'eau dont des cours d'eau classés en liste 1, ont été ajoutés car ils n'apparaissaient pas sur la cartographie transmise par la DDTM. Les membres n'ont pas formulé de demande de modification ou d'observations particulières en séance.

La demande est faite de modifier la couleur utilisée pour le tracé des nouveaux linéaires caractérisés en cours d'eau.

5. Prochaine échéances

- Retour des remarques pour le bassin de la Haute Canche : **date limite le 14 décembre 2015** (valerie.cherigie@symcea.fr) ou par courrier à l'adresse du Symcéa pour le 14 décembre ;
- **Prochaine séance : le 14 janvier 2015 à 14 h** consacrée à la validation de la haute Canche et à la présentation de la basse Canche ; le point sera fait sur l'état d'avancement pour envisager ou non une nouvelle séance ;
- **Présentation en séance plénière de la CLE : proposition du 18 février 2016** ; cette date est sous réserve de l'avance de l'expertise et du travail du groupe de travail et également sous réserve de nomination des conseillers régionaux à la CLE suite aux élections ; cette date peut donc être retenue pour une éventuelle nouvelle séance du groupe selon l'état d'avancement.